

Date de convocation

20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur ISSALYS Florian été élu secrétaire de séance

Présents : BAYOL Dorian, BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, FUERTES Geneviève, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, RIPOLL Marie-Anne, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés** : ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit**DEL2026-05** Affectation du résultat pour le budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 611 822.21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 417.79 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	510 404.42 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	611 822.21 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-12 618.03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-207 345.25 €
Besoin de financement F	=D+E -219 963.28 €
AFFECTATION = C	=G+H 611 822.21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	219 963.28 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	391 858.93 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

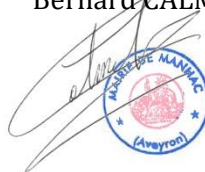
Accusé de réception en préfecture

012-211201371-20260306-DEL2026_05-DE

Reçu le 09/03/2026

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS ISSALYS Florian



Certifié exécutoire par affichage du 09/03/2026
et envoi à la Préfecture